ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 58 DU RÈGLE-MENT—LES ANCIENS COMBATTANTS—LES RECOMMAN-DATIONS DU COMITÉ QUANT AU RELÈVEMENT DES ALLOCATIONS

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Marshall:

Que la Chambre prie le gouvernement de mettre en vigueur prochainement par des amendements législatifs appropriés, les recommandations faisant partie du deuxième rapport du comité permanent des affaires des anciens combattants, daté du 9 juin 1970, et, en outre, de prévoir pour bientôt une augmentation raisonnable des allocations versées en vertu de la loi de 1952, modifiée, sur les allocations aux anciens combattants.

et de l'amendement à cette motion présenté par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).

M. Jack Cullen (Sarnia-Lambton): Monsieur l'Orateur, je tiens à dire tout de suite que j'approuve cette motion. Je me félicite particulièrement du moment choisi—alors que le 11 novembre est si proche—et aussi de ce qu'elle nous ait été présentée avant le dépôt à la Chambre du bill qu'on nous a promis. Les députés, qui ont manifesté un intérêt considérable au bien-être de nos anciens combattants, approuvent tout ce qui est de nature à mettre en relief les responsabilités que nous assumons envers nos anciens combattants.

J'ai été quelque peu troublé—bien que pas spécialement surpris—par les propos de l'auteur de la motion quand celui-ci a déclaré qu'il serait bon que les libéraux ou les députés de notre parti prennent nettement position et exercent des pressions au sein du caucus pour obtenir l'adoption de cette mesure législative. Je souhaite au député de ne pas se fourvoyer comme il l'a fait en 1968 lorsqu'il a sous-estimé les aptitudes, le talent, l'intelligence et l'indépendance des députés de notre parti.

Permettez-moi de dire au député que ce n'est pas seulement dans le calme et le secret du caucus que les membres du parti libéral avancent leurs opinions. Au congrès national des anciens combattants de Dieppe et de l'Association des prisonniers de guerre, j'ai parlé en faveur du genre d'action qu'envisage cette résolution. En d'autres termes, nous ne faisons pas pression sur le gouvernement dans le calme et le secret du caucus, mais en public et dans la presse, comme c'est le cas aujourd'hui à la Chambre.

En tant que membre du comité des anciens combattants, j'estime que nous avons raison d'être fiers de ce que nous avons fait pour eux. Ce comité est probablement un des moins partisans qui existent. Tous les membres qui ont parlé aujourd'hui l'ont bien montré. Ce fut pour moi un grand honneur que de faire partie de ce comité dénué de parti pris, et je pense que depuis deux ans que je suis député, je n'ai jamais fait partie d'un comité moins partisan.

Je pense qu'il faut aussi rendre hommage aux membres de nos organisations d'anciens combattants qui ont collaboré à faire connaître les vues de leurs groupes. Il importe aussi de mentionner le bel exposé de M. Don Thompson et de M. Chadderton; en termes que le comité pouvait comprendre, leur tâche a consisté à définir les

besoins et les exigences de nos organisations d'anciens combattants et de faire ressortir les aspects et les traits saillants que ces groupes voulaient porter à notre attention.

La revue Le légionnaire n'a eu que des éloges à notre endroit en qualifiant le rapport du comité des affaires des anciens combattants de victoire du processus démocratique. A cela j'ajoute «ainsi soit-il». La façon dont le rapport est documenté et présenté devrait retenir l'attention de tous ceux qui aimeraient que le gouvernement modifie la loi. Toutefois, afin d'assurer le succès du processus démocratique, je conviens avec le motionnaire que le projet de loi doit être déposé dès que ce sera raisonnablement possible de le faire.

Même si tous les députés sont au courant de l'affaire, je crois qu'il vaut la peine de rappeler que le rapport du comité Woods renfermait 148 recommandations. Et quel rapport magnifique, détaillé et instructif! Subséquemment, nous avons eu le Livre blanc du gouvernement dans lequel celui-ci faisait force observations sur les secteurs du rapport du comité Woods qu'il était disposé à accepter, sur les points qu'il aimerait changer et sur les recommandations qu'il estimait acceptables.

Et ensuite, on a recueilli 23 témoignages des seuls groupes d'anciens combattants, sans parler des nombreuses autres rencontres avec des hauts fonctionnaires du ministère. Il m'a fait tout particulièrement plaisir de constater que les représentants des anciens combattants avaient jugé à propos de rencontrer les hauts fonctionnaires du ministère dès que survenait un malentendu quant à l'interprétation à donner, afin de pouvoir bien leur faire comprendre la réalité telle qu'elle est plutôt que de les laisser se fier aux diverses interprétations de tous et chacun. Par la suite, ils ont comparu devant nous pour ainsi dire unanimes dans leur interprétation de ce que le Livre blanc et le rapport du comité Woods avaient à dire. Après tout cela, nous avons présenté le rapport du comité. Il me semble qu'à partir de ce rapport, de l'historique des enquêtes et des discussions sur les autres rapports, nous avons tous les renseignements voulus pour maintenant passer à l'action. En tant que député du parti ministériel, je reconnais que les gouvernements doivent établir des priorités, mais il me semble que les anciens combattants ont le droit d'insister pour qu'on place leurs pensions au premier rang dans la liste des priorités.

• (5.00 p.m.)

Le 11 novembre, on nous rappellera de ne pas oublier; on nous rappellera que cette génération a compris son devoir et l'a assumé. A mon avis, nous ne devrions pas perdre de vue le fait qu'il s'agissait, tel que décrit par M. Robertson dans son livre The Shame and the Glory sur Dieppe et ce groupe, d'une génération de Canadiens extraordinaires. Jamais peut-être dans son histoire, le Canada a-t-il été plus uni; ce sont nos anciens combattants qui nous ont guidés dans cette voie. Tous les membres des forces armées ont porté avec fierté l'insigne Canada sur leur épaule. En déclarant la guerre, non pas automatiquement avec la Grande-Bretagne, mais plus tard après avoir pris une décision bien canadienne, nous avons avancé d'un pas significatif vers notre indépendance.